Si grand même était son affolement qu'il n'a pas pu m'aider à soigner M. de Cypières.

Je croyais mon mari mort.

J'ai dû seule le frictionner, le relever sur ses oreillers, Clément était incapable de quoi que ce soit.

Enfin, il a pu aller chercher Jeannie, sa sœur de lait, et ensemble nous avons organisé des secours, et fait prévenir mes deux Bonnins, l'abbé Sintely et le docteur.

Une fois de plus l'accort honnête et droit produit son effet. La conviction pénètre dans l'âme de chacun.

Non, cette femme ne ment pas.

Et le poison, ce poison du Sénégal, rapporté par M. de Bram, enfermé par lui dans la vitrine de Mauvezin, disparu depuis, et à l'aide duquel M. de Cypières a été empoisonné?....

Pour cela, comme pour le reste, Madeleine s'explique pas, elle dit ce qu'elle sait, voilà tout.

Elle n'a jamais eu la clé de cette vitrine, M. de Bram avant de mourir l'a remise à M. de Cypières.

Celui-ci a pris certains objets curieux dans la vitrine, pour les porter à la Roche Morte, où ils sont encore, entre autres des statuettes d'ivoire d'un travail fort remarquable; des griffes de tigre bizarrement montées, et divers spécimens d'incrustations d'or et d'argent. A-t-il également enlevé ces fèves de Calabar? C'est possible.

Madeleine ne le sait pas.

Mais ce qu'elle affirme, c'est que soit avant, soit après la mort de M. de Bram, elle n'a jamais eu cette clé à sa disposition.

Enfin, une dernière question lui est posée.

—Elle a aimé le docteur Sintely, son cousin, et a voulu jadis se marier avec lui?....

Sans se troubler, quoique sentant le regard de M. de Clavières ardemment fixé sur elle, Madeleine répond fermement la vérité toute entière.

Ce n'est pas le moment de dissimuler quoi que ce soit, elle le sent bien. Aussi très simplement elle raconte la demande qu'a faite Raymond de sa main; l'insistance de Mme de Bram, son refus à elle, quoique la recherche fut infiniment flatteuse et honorable.

—Alors, insiste le président, pourquoi avez-vous refusé?

Elle sourit: sa pudeur de grande dame trouvant la question par trop indiscrète.

Mais Richard est là, et pour lui, encore plus que pour les jurés, encore plus même que pour se sauver, elle redit ce qui s'est passé:

—Elevée avec lui, comme une sœur, je n'aurais jamais pu le considérer autrement que comme un frère.

Et on sent que c'est vrai.

Alors, le président, sans doute par acquit de conscience, lui demande encore:

—Peut être avez-vous changé depuis?.... Cela se voit.

D'ailleurs le caractère désagréable de M. de Cypières a pu vous faire regretter votre décision de ce temps-là.

Et la jeune femme, avec une vivacité bien en dehors de son caractère et en se tournant un peu vers Richard, s'écrie:

—Non, je ne change jamais, moi. Du reste, M. de Cypières s'était point injuste ou désagréable, comme vous le dites, monsieur le président. Et, l'eût-il été, quelquefois, dans des moments de souffrances plus grandes, s'était facile à supporter, je n'avais pour cela qu'à penser à une chose, c'est qu'il avait sauvé mon père; et que, grâce à un générosité, M. de Bram, était mort heureux et.... honoré.

Elle appuye sur ce dernier mot comme pour montrer le prix infini qu'elle y attache.

—Enfin, vous certifiez ces vous n'avez jamais aimé M. Raymond Sintely, insiste encore le magistrat.

—Je le certifie. Je l'ai aimé, je l'aime encore comme un frère. Et quand, il y a quelque temps encore, il nous a annoncé son mariage, j'ai été la plus heureuse des femmes.

—Il a donc dû se marier?....

—Et j'espère bien qu'il le fera, et que tout ces tristes événements ne l'en empêcheront pas: sa fiancée était une jeune fille très intelligente, honnête et bonne au possible.

Tout cela était net, ferme et loyal.

On sentait derrière ces désolations une doitere à toute épreuve.

L'impression était excellente.

Personne n'osait plus formuler un doute sur l'innocence de Madeleine de Cypières.

Un grand, un immense courant de sympathie naissait pour elle de tous les côtés à la fois.

Richard alla presser les mains de Mme Aubry pendant la suspension d'audience.

Il n'avait pas osé s'approcher de Madeleine, ses regards seuls lui avaient parlé; quant à lui il n'adresser un mot, il n'y songeait pas; il se fût traîné et fût tombé à ses pieds même devant les quinze cents personnes qui se pressaient autour d'eux.

—Il me semble que cela marche bien! ...balbutia-t-il, en se penchant vers l'avocat.

Celui-ci eut un énigmatique hochement de tête.

...Attendas, lui répondit-il très bas; nous ne sommes pas à la fin; il y a les témoins à charge à entendre.

Et ici, les gens sont si impressionnables et changeants.

Vous me faites peur!....

—Il y a peut-être de quoi. Dans tous les cas, ayez du courage. Ayez-en beaucoup. L'abbé est muet. On va le torturer sans qu'il puisse parler. La colère et l'indignation rendront son frère impuissant. Il n'y aura donc que vous pour parer le coup terrible que va recevoir cette malheureuse femme, quand elle apprendra la mort de son fils.

L'audience reprenait.

Richard regagna sa place, le cœur légèrement gonflé malgré les certitudes qu'il avait reçue la veille de la bouche de Reine Penhoët, que Léone était vivante.

Il n'avait pas voulu, en effet, confier son secret à personne, puisqu'il l'avait juré.

Il n'avait pas voulu davantage voir Madeleine, afin que quelque parole indiscrète, en révélant son amour, ne donnât pas aux juges l'idée qu'elle avait pu tuer son mari pour le retrouver lui, Richard, devenu libre.....

Alors que devendrait la marquise, en effet, lorsque quelque incident d'audience allait lui apprendre la mort de sa fille, sans que rien l'ait prévenue d'avance, si jamais le prévoir immédiatement que cette mort était un nouveau mensonge de Mme de Mondragon et de ses acolytes?

L'audition des témoins commença.

Comme toujours, ce furent ceux qui chargent l'accusé qu'on entendit les premiers.

Mme de Mondragon fut introduite tout d'abord.

Elle parut ne pouvoir s'empêcher de lever les yeux sur Madeleine et l'enveloppa d'un long regard de reproche et de haine.

Néanmoins, ce fut la seule manifestation de ses sentiments intimes. Elle raconta ce qu'elle avait déjà dit au juge, concernant les confidences de son frère, le serment qu'elle lui avait fait de le venger.

Mais tout cela fut dit avec un tact, une modération et une habileté qui avaient l'air d'être l'expression la plus sincère et la plus droite de la vérité.

Puis, après l'exposé de ce qu'elle savait, elle sut se faire un succès de larmes et de pitié, avec ses sanglots, son deuil, la manière dont elle parla de son frère, ce bienfaiteur, presque ce père qui l'avait élevée, et auquel elle avait voué une éternelle reconnaissance.

Elle se retira au milieu d'un murmure attendri.

Richard de Clavières sentait une immense émotion l'envahir. Maître Aubry avait raison, l'opinion publique jusque-là presque tout entière acquise à Mme de Cypières, commençait à tourner contre elle.

Clément Gaube entra.

Il était strictement pâle, mais son visage intelligent où se voyait une immense tristesse, se tournant étancelé d'une réelle distinction, ses gestes discrets, lui valurent tout aussitôt la sympathie du plus grand nombre.

Si Claire avait eu un succès avec sa modération qu'accompagnait la plus élégante des diétions, ce ne fut rien à côté de celui que Clément obtint, avec sa physionomie consentie, le désespoir qui se fit jour dès ses premiers mots.

Naturellement, comme s'y attendait maître Aubry, il chargea strictement Mme de Cypières.

Avec beaucoup de mesure, il raconta la première tentative d'empoisonnement.

—M. de Cypières a bien reconnu sa femme, n'est ce pas? lui demanda le président.

—Absolument; oui, affirma le valet de chambre.

—Et il vous l'a dit?....

—Catégoriquement. Et comme je le ne pliais de chasser ces mauvaises pensées, lui disant que Mme la marquise n'avait nul intérêt à m'en mentir, il m'a répondu: "Elle est jeune, je suis vieux, elle veut se débarrasser de moi pour jouir en paix de ma fortune et en épouser quelque autre; mais, sur mon âme, cela ne sera pas."

Et c'est alors que M. le marquis a écrit à sa sœur la lettre que je suis allé moi-même mettre à la poste.

—Que c'est-il passé, après cela?

—Il m'a pris que M et Madame faisaient la paix.

—Bien parce que M. de Cypières reconnaissait s'être trompé en accusant sa femme?

—Je ne le crois pas.

—Pourquoi, alors?....

—Monsieur éprouvait une violente

passion pour Madame, et.... il aura cru à son repentir.

A ce moment, Madeleine si douce, si affaissée jusque-là, se redresse.

—Ce n'est pas vrai ce que dit cet homme, s'écria-t-elle. Qu'il donne une seule preuve de ce qu'il avance!....

Si mon mari, après m'avoir, en effet, accusée, est revenu à moi, c'est qu'il a reconnu s'être trompé.

Un certain broachahs se produisit dans l'auditoire.

Le président, sévèrement, s'adressa à l'accusée:

—Je vous prie, madame, de ne pas interrompre, dit-il.

—Jamais, monsieur, répondit-elle aussitôt, je ne laisserai passer d'aussi horribles mensonges sans protester.

M. de Rabastens continua son interrogatoire.

—Racontez ce que vous savez, loyalement et sincèrement, sans vous laisser intimider par ce que pourra dire l'accusé. Si-il en s'adressant au fiancé de Reine.

Clément continua.

Il affirma que Mme de Cypières était allée plusieurs fois dans la chambre de son mari, pendant la nuit, alors qu'on devait la croire couchée, se reposant dans un profond sommeil, des veilles précédentes.

—Vous l'avez vue? demanda catégoriquement le président.

Je l'ai vue, répondit Clément sans broncher, mais en fermant légèrement les yeux.

Ni les nouvelles protestations de Madeleine, ni les exclamations indignées, rien ne l'arrêta.

Il raconta tout ce qu'il avait déjà dit à l'instruction, même la scène dernière, où le marquis, affirmait-il, aurait surpris sa femme versant le poison dans la tasse qu'elle lui donnait à boire.

—Etiez-vous seul quand ce dernier fait s'est produit?

—Mlle Pechoët était avec moi.

—Et moi, dit Madeleine, je jure que la dernière scène s'est passée chez M. de Cypières, comme je l'ai dit, pas autrement.

—Monsieur le président veut-il demander un témoin, quel jour madame de Mondragon est arrivée à Paris? demanda l'un des jurés.

Claire, qui après sa déposition s'était assise sur l'un des bancs du premier rang, se bouge pas, mais devint légèrement pâle, tandis que ses yeux trop clairs, s'assombrissent, subitement dilatés sans doute, par quelque violente émotion contenue.

M. de Rabastens répéta la question du juré.

Clément réfléchit un instant.

—Mon maître est tombé malade le 5, dit-il enfin. Il a écrit la lettre dans la nuit du 5 au 6. Je suis allé de très bonne heure la porter à la poste de la rue Jean-Jacques-Rousseau, afin qu'elle partît par l'express du matin, madame est arrivée dans la journée du 10.

—Seule?....

—Avec Mlle Penhoët.

Le président se retourna vers le juré qui avait déjà parlé.

—Avez-vous autre chose à demander, monsieur le juré? dit-il.

—Oui, monsieur le président.

—Quoi?

—Le témoin prétend avoir porté la lettre à la poste, le 6 au matin. Elle était chargée, cette lettre. Où est le reçu qu'il a dû retirer?

—Je l'ai remis à mon maître.

—Il a été, en effet, trouvé dans la table de nuit du défunt, et figure au dossier, dit le procureur général.

Et je dois ajouter que les registres de la poste de Saint-Justin portent la signature de la vicomtesse de Mondragon, donnant reçu, le 6 avril au soir, de cette lettre, au facteur qui la lui a remise.

Une lueur de triomphe, aussitôt éteinte sous ses paupières abaissées, passa dans les yeux de la vicomtesse.

Mais cette impression de joie elle même dut être de courte durée, car Me Aubry, debout à la barre, répondait à l'avocat général:

—Nous demandons que cette signature apposée par Mme de Mondragon sur les registres de la poste soit examinée par un ou plusieurs experts.

—De temps est court, maître Aubry, et jusqu'ici personne n'avait soulevé cette question.

—J'insiste. C'est notre droit. Il y a des experts à Saint-Justin, qu'ils soient requis.

Il fut convenu qu'ils le seraient, après un débat durant lequel Mme de Mondragon, plus blanche qu'un suaire, paraissait sur le point de perdre connaissance.

Enfin, elle se raidit, releva la tête, sembla reprendre une partie de sa volonté et se penchant vers une de ses parentes, assise à ses côtés:

—Doutez moins de ma parole, fit-elle, est-ce croyable!

On voit bien que ces gens-là sont à bout de ressources.

Reine Penhoët succéda à Clément Gaube.

Elle fit sa déposition sans lever les yeux, d'une voix lente, mais inflexions, comme celle d'une automate à laquelle on eût enseigné à parler.

Ce qu'elle soutint peut se résumer ainsi:

Dès son arrivée, le 10 avril, Clément, qui était son fiancé, lui avait raconté toutes les confidences que lui avait faites M. de Cypières.

Cependant, celui-ci paraissait avoir pardonné à sa femme, lorsque avait eu lieu la dernière tentative d'empoisonnement, celle durant laquelle le marquis de Cypières avait surpris sa femme.

Et lentement, froidement, elle expliqua comment, suppléant Clément dans sa veille, celui-ci endormi sur la banquette de l'antichambre, abîmé de fatigue, elle, cachée par les rideaux de la portière, avait vu Madeleine sortir de sa chambre, s'approcher de la veilleuse, verser la tisane dans le bol, et au moment propice où elle y déposait le poison, M. de Cypières lui prenant le bras, poussant un cri aigu et disant:

Enfin, empoisonneuse?.... Je t'y prends!

Un grand frisson passa dans l'auditoire.

—Mais Mme de Cypières a eu alors l'habileté d'échapper aux doigts mourants de son mari? demanda le président.

—Oui, répondit Reine.

—Comment avez-vous vu son visage?

—Dans le mouvement qu'elle a fait la mantille dont elle s'était enveloppé la tête est tombée par terre, et ses traits m'ont apparus très visibles.

A ce moment, Madeleine se lève droite, ferme, résolue, ses beaux yeux sombres pleins d'une incroyable énergique, en physionomie portant l'empreinte d'une innocenté, d'une loyauté à toute épreuve.

—Par la tombe de tout ce que j'ai aimé sur terre, dit-elle; sur la tête de ma fille adorée, je jure que cette personne ment!....

On se penche, on chuchote, chacun est intrigué, attendri:

—La tête de sa fille!.... Elle ne sait donc pas que l'enfant est morte?..... murmure-t-on de tous les côtés.

Les mieux renseignés répondent:

—Non, personne n'a osé le lui dire.... On a eu peur qu'elle ne devînt folle comme Jeannie....

—Pauvre, pauvre femme!....

Une émotion souveraine circule les cœurs.

Et pale, l'accent de Madeleine a été si vrai, si sincère.....

Le président s'aperçoit de cette émotion infinie.

—Soutenez-vous ce que vous venez de dire mademoiselle?.... fait-il en s'adressant à Reine Penhoët.

—Oui, monsieur le président, répondit-elle d'une voix plus ferme.

Comme elle sent qu'on la regarde, qu'on commente son attitude, comme elle voit que Clément, assis à côté de Claire, fixe sur elle son œil impérieux et dur, elle veut racheter sa faiblesse, elle se raidit, et ajoute:

—Cette scène, je l'ai vue, ces paroles de M. de Cypières, je les ai entendues... Seulement je comprends la gravité extrême de ma déposition.... Madame la marquise ne m'a jamais fait de mal, au contraire, et il m'en coûte horriblement de contribuer à la perdre....

Puis tordant ses mains, en un geste inconscient et brusque, Reine Penhoët éclate en sanglots.

—Remettez-vous, dit le président, le devoir est souvent pénible à remplir. La sympathie des honnêtes gens est le témoignage de votre conscience vous dédommagerait de la douleur très respectable que vous éprouvez en ce moment.

Me Aubry se lève tout à coup.

Il étend le bras en un geste de souveraine autorité.

—Pensez à ce que vous faites, Reine Penhoët, s'écrie-t-il d'une voix chaude, vibrante, irrésistible.... Vous êtes Bretonne, fille d'officier; au fond de votre conscience il y en a encore de l'honneur, le lire à votre trouble, à vos larmes ces signes que vous savez ne mépondre, mais pas nous.

Au nom de votre mère..... au nom de votre mère qui vous a élevée, ne faites pas condamner une innocente.....

Un mot, un seul.... Allons un peu de courage.... Un bon mouvement.....

Elle se redresse. Sa pâleur augmente.... Mais, tout à coup, ses yeux rencontrent ceux de Clément rivés sur elle, alors, toute son hésitation disparaît, elle lève la main, et lentement répète:

—J'ai dit la vérité..... Toute la vérité.....

—Vous le jurez sur le Christ?

—Je le jure!.....

Mais ce mot n'est pas tronqué, qu'elle tombe de son haut sur les dalles de la salle, en proie à une attaque de nerfs épouvantable.

On l'emporte au milieu d'un indescriptible tumulte.

Clément se lève vivement pour aller la soigner. Claire, elle, ne bouge pas, impassible et muette, comme si l'incident n'avait pas eu lieu.

Les divers domestiques de l'hôtel de Cypières succèdent à Reine Penhoët au fauteuil des témoins.

Leur déposition est sans importance, excepté sur un seul point.

Ils disent tous, en effet, que M. le marquis était ombrageux, inquiet, qu'il adorait madame, tout en la martyrisant.

Madame, elle, était la douceur et la bonté même.

Elle ne répondait jamais, ne se plaignait jamais.

Au moment de la mort de M. le marquis, M. l'abbé Sintely est arrivé dans l'antichambre et les pièces voisines où tous ceux de la maison étaient assemblés.

Il paraissait troublé et ému à ne pouvoir se tenir debout.

—Entrez tous, a-t-il dit, M. de Cypières vous demande, il a une importante révélation à vous faire.....

Une sensation passe dans l'auditoire.

Ces gens-là disent la vérité, il n'y a pas à en douter, on le voit, on le sent...

Evidemment, ce que le marquis voulait révéler, c'était le nom de son assassin.

Mais cet assassin quel était-il, en femme ou une autre?....

Et cet autre, qui?....

Claire de Mondragon, la seule intéressée à la mort d'Horace, la seule devant hériter de ces millions dont la séparait une frêle enfant de quelques mois, morte depuis?.....

Eh qu'! ce nom était sur toutes les lèvres.....

Un jeré avait même posé des questions qui le prouvaient.

Mais elle n'était pas à Paris quand le crime s'était commis.....

La signature sur le livre des lettres chargées affirmait bien que le 7 au soir elle était à Magelas.

Le témoignage de ses domestiques était facile à avoir.....

Du reste, à Paris, dans un hôtel où il y avait trente personnes au moins, était-il croyable qu'elle eût pu se cacher, se dissimuler sans que quelqu'un l'eût vue?

Autant de problèmes bien difficiles à résoudre.

Et cependant malgré les témoignages si affirmatifs de Clément Gaube et de Reine Penhoët, malgré la confiance illimitée qu'inspirait ce valet de chambre, type absolu de dévouement envers son maître et d'honnêteté rigide, on ne pouvait admettre que Madeleine fût coupable.

Elle, une empoisonneuse, avec ce beau visage par sur lequel ne passaient que de grands et beaux sentiments, avec ces admirables yeux aux regards d'ange, ces indignations sincères et vibrantes qui la faisaient sortir, malgré elle, une note constamment si juste, de son caractère, à part cela d'une douceur si exquise?

Et toujours la question terrible se posait, amenant l'anxiété de chacun jusqu'aux limites du possible.

Si ce n'est pas Madeleine qui a empoisonné M. de Cypières, qui alors?

Cet intérêt poignant et angoissant augmenta encore, devant la déposition du dernier domestique qui restait à entendre.

C'était Donation, l'ami d'André Bascon.

Il était d'autant moins suspect au gros public, qu'en sortant de l'Hôtel de Cypières il était entré au service de la vicomtesse de Mondragon.

Du reste, il était du pays, et passait pour un très honnête garçon.

—Clément seul, dit-il, entrait chez M. le marquis et faisait ses appartements. Mais après une maladie si longue, il était devenu, et dans les derniers temps, il ne consentait de soigner son maître.

C'est de cette façon que j'ai été chargé de faire l'antichambre, l'ornatoire de la défunte Mme la marquise, la mère de monsieur, et un petit salon en retour revenant du côté de la chambre de madame.

Je me trouvais dans cette dernière pièce, le matin de la mort de M. le marquis, au moment où M. l'abbé Sintely est arrivé.

M. le docteur Sintely et madame étaient, à ce moment-là, auprès de M. le marquis.

La porte du petit salon dans lequel je me trouvais donnait dans la chambre de M. le marquis.

Elle était entr'ouverte. Je n'ai pu résister à la curiosité de ce qui se passait.

Monsieur était très bas.

Cependant, à l'aspect de M. l'abbé Sintely, son visage s'est exprimé une très grande joie et il a dit:

—Qu'on me laisse, je veux être seul avec lui; que tout le monde sorte....

Alors, madame a répondu:

—Mais Raymond, même moi?

A ces mots, Madeleine redresse la tête.....

Elle se souvenait..... Elle espérait..

Dans cette tourbe de faux témoignages, au milieu de cette bone de mensonges accumulés, elle rencontrait donc un homme sérieux!.....

—Prenez garde, disait pendant ce temps le président, ce que vous allez raconter là est très grave. Est ce bien l'expression stricte et absolue de la vérité?

—Monsieur le président, j'ai juré de dire la vérité et je dis ce que vaut un serment. Je suis un honnête homme. Dans le pays où je suis né, au régiment où j'ai passé cinq ans, je crois que tout le monde l'affirmera.

La voix était nette, ferme, le regard droit et clair, le geste catégorique; toute la personne de Donation respirait la franchise et l'honnêteté.

Dans l'auditoire, un murmure de sympathie passa: on semblait reconnaissant à ce brave garçon de venir défendre cette accusée à laquelle tout le monde s'intéressait, malgré les preuves terribles qui semblaient la condamner.

—Bien, dit M. de Rabastens, impressionné comme les autres, dites la réponse qu'a fait M. de Cypières aux paroles de sa femme.

—M. le marquis a dit mot à mot ceci; sans une parole de plus ni de moins:

"—Oui, même toi, mon adorée. Il le "fant. Oh! pardon! pardon!.... mais "tu revendras des que j'appellerai.... "Reste là tout près."

Une émotion indescriptible remua la foule depuis l'estrade des jurés jusqu'au fond de prétoire.

—Qui était dans la chambre de monsieur lorsque ces paroles ont été prononcées par lui? demanda le président.

—Mon maître, le marquis et M. Raymond Sintely, tout le reste était parti, M. l'abbé au pied du lit, et en retour, de l'autre côté, Clément Gaube.

Ce dernier fut appelé instantanément.

—Vous venez d'entendre les paroles du témoin, dit M. de Rabastens. Avez-vous souvenir d'avoir vu et entendu ce qu'il vient de raconter?

Dans l'auditoire on eût pu saisir le vol léger d'une mouche.

—Une partie de ce que vient de vous raconter Donation n'est pas vraie, dit Clément de sa voix nette et un peu basque.

Quelques rumeurs s'élevèrent, des exclamations malveillantes partirent même de divers côtés à la fois.

—Ces interruptions sont aussi inconvenantes que ridicules, dit le président. Huissier, faites sortir ceux qui se sont permis de les faire. Et je préviens le public que à la première marque d'approbation ou de blâme, je fais évacuer la salle toute entière.

Nul n'ose protester, et l'audience continua.

—Dites ce que vous savez, ordonne le président à Clément Gaube, et racontez-nous, comment, d'après vous, les choses se sont passées.

—Quand M. l'abbé Sintely est arrivé, son frère et Mme la marquise étaient en effet d'un côté du lit de mon maître et moi de l'autre. Monsieur le marquis a parfaitement dit:

"—Qu'on me laisse seul avec l'abbé.

Et à la question de madame la marquise demandant: "Même moi;" il a répondu d'un ton très brusque:

"—Oui, même vous!"

—Et le reste de la phrase, demanda le président?

—Il n'y a pas eu autre chose. M. le marquis n'a pas prononcé un mot de plus que ce que je viens de vous dire.

Donation, resté debout contre le fauteuil destiné aux témoins, fit un pas vers Clément Gaube, ses yeux étincelant:

—C'est une infamie, vous savez, ce que vous faites là, dit-il, le geste prêt que prononcé, et vous avez entendu les paroles de M. le marquis mieux que moi, car vous étiez plus près.

Clément ne bronche pas. Son regard ne se détourna pas de celui de son camarade. Il ne recula pas d'une semelle.

—Je dis la vérité, dit-il, très calme et très maître de lui, c'est vous qui inventez ce que vous avez entendu.

Donation allait lui tomber dessus, le président dut intervenir et l'admonester sévèrement pour la faire rester dans les bornes de ce qu'il appelait les convenances.

Pendant qu'il regagnait sa place, les nerfs tendus à ce rompre, étouffant d'indignation et de colère, Clément Gaube dit:

—Ce n'est pas que je lui en veuille, ce qu'il fait ou ce qu'il dit, on le lui fait faire et dire.

—Je demande l'application de ces paroles, dit maître Aubry.

—Volontiers, répondit Gaube. Donation est un grand ami de M. André Bascon, comissaire de police.

Dans ces derniers temps, on les a vus souvent ensemble tous les deux. Or tout le monde sait que M. André Bascon a été élevé par M. le baron de Bram, le père de Mme la marquise.

Quel de plus naturel, après cela, qu'il

L'Ex-Gouverneur R. B. Hubbard, du Texas, ministre au Japon, sous l'administration Cleveland, écrit de Tyler, Texas, à la date de 18 août, au sujet de sa mère âgée comme suit: "En 1889 elle prit plusieurs bouteilles de King's Royal Germetuer et en éprouva un incontestable bien." Il se souffrait d'indigestions et de dyspepsie et, si elle n'en fut pas entièrement guérie, elle en fut très sensiblement soulagée.

Le Dr O. P. Stark, d'Alexandrie, La., a été guéri de l'asthme dont il souffrait depuis sa naissance. Ce paraît étrange mais c'est vrai, le Germetuer l'a guéri en une semaine.

J. J. Scruggs, de Sidon, Miss., dit: "Notre petite fille, âgée de neuf mois se trouvait très affaiblie par l'aïd, mais le Royal Germetuer l'a engraissée prodigieusement. Nous croyons que c'est un grand remède.

Je souffrais d'indigestion et mon sang était empoisonné au point de me couvrir le face de taches. J'ai pris deux bouteilles du King's Royal Germetuer et fui guéri de tous mes maux.

THOS. O. HILL,

Nashville, Tenn., 31 Oct. 1891.

Notre remède est recommandé par des milliers de personnes bien connues; et nous nous sentons justifiés à affirmer que le Germetuer guérit radicalement Rhumatisme, Nevralgie, Indigestion, Affection des intestines et du foie, Perte de mémoire, Constipation, Asthme, Vertige de la vessie et des reins, Maladies cutanées telles que Herpes, Eczéma, etc., Faiblesse, Mystrepsie, Hydropisie, Insomnie et Debilité générale.

Le King's Royal Germetuer est en vente dans toutes les pharmacies.

Prix: Un dollar la bouteille.

KING'S ROYAL GERMETUER CO., Atlanta, Géo.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de valeur du Troi^e District.

Flower & King vs. Wm Batts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,012.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le Samedi, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Première District de cette ville, borné par la rue Gravier et la rue Carondelet, ensemble et indivisément avec un autre lot de terre, contenant trente pieds de front sur la rue Carondelet, sur une profondeur de cent vingt pieds de chaque côté, ayant une ancienne numérotation de police de 1 à 7 inclusivement, et une nouvelle numérotation de police de 1 à 7 inclusivement, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages tant y attachés, en ce qui en a trait à cette vente, ledit lot ayant été acquis par le défunt Alphonse Duchamp, suivant acte de vente reçu par Me Jules Cazelar, notaire, le 3 mai 1888, et enregistré en ce bureau de l'enregistrement, le 4 mai 1888, sous le No 1,000 du registre des transferts, Livre 127, folio 151.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 juil—11 16 25—août 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Troisième District.

Flower & King vs. Wm Batts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,012.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le Samedi, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Première District de cette ville, borné par la rue Gravier et la rue Carondelet, ensemble et indivisément avec un autre lot de terre, contenant trente pieds de front sur la rue Carondelet, sur une profondeur de cent vingt pieds de chaque côté, ayant une ancienne numérotation de police de 1 à 7 inclusivement, et une nouvelle numérotation de police de 1 à 7 inclusivement, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages tant y attachés, en ce qui en a trait à cette vente, ledit lot ayant été acquis par le défunt Alphonse Duchamp, suivant acte de vente reçu par Me Jules Cazelar, notaire, le 3 mai 1888, et enregistré en ce bureau de l'enregistrement, le 4 mai 1888, sous le No 1,000 du registre des transferts, Livre 127, folio 151.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 juil—11 16 25—août 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du comptoir, installations, etc., d'un établissement d'imprimerie.

Levy Bros. & Simon vs. J. H. Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 35,298.—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 juillet 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le Samedi 13 août 1892, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 131 rue Poydras—

Un comptoir, installations et installations, etc., de l'établissement d'imprimerie ci-dessus dans le dit local, consistant de différentes presses, coupe-papiers, cisoires de cimetière cirbbés, vrbres de couche, poulies, galets, rayons, meubles, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 juil—6 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un demi-intérêt indivis dans le "Steamboat Saint-John."

Louis P. Delahoussaye contre Max Blanchard Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,960.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Recouvreurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 16 juillet 1892 à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un demi-intérêt indivis de la coque du "Steamboat" ou Bateau appelé le Saint John ainsi qu'une moitié indivise de tout ou partie de ses machines, mécaniques, canots, ancres, cables, cordages, meubles, rabines et toutes autres dépendances y appartenant, le dit Bateau, est présentement enregistré dans le Port de Shiloh, Mississippi, et mesure Trois Cents quatre vingt deux 382.00 tonnes en 4 ponts.

En ce moment à Algier, sur la rive droite du Mississippi.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 juil—19 25—Août 1, 8, 15, 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de quatrième District.

Alphonse Bandouin vs Michael Stephen Fondergast.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36 181.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Recouvreurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île Bourbon, borné par les rues Franklin, Liberté et Erato, ensemble et indivisément avec un autre lot de terre, contenant trente pieds de front sur la rue Franklin, sur une profondeur de cent vingt pieds de chaque côté, ayant une ancienne numérotation de police de 1 à 7 inclusivement, et une nouvelle numérotation de police de 1 à 7 inclusivement, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages tant y attachés, en ce qui en a trait à cette vente, ledit lot ayant été acquis par le défunt Alphonse Duchamp, suivant acte de vente reçu par Me Jules Cazelar, notaire, le 3 mai 1888, et enregistré en ce bureau de l'enregistrement, le 4 mai 1888, sous le No 1,000 du registre des transferts, Livre 127, folio 151.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île Bourbon, borné par les rues Franklin, Liberté et Erato, ensemble et indivisément avec un autre lot de terre, contenant trente pieds de front sur la rue Franklin, sur une profondeur de cent vingt pieds de chaque côté, ayant une ancienne numérotation de police de 1 à 7 inclusivement, et une nouvelle numérotation de police de 1 à 7 inclusivement, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages tant y attachés, en ce qui en a trait à cette vente, ledit lot ayant été acquis par le défunt Alphonse Duchamp, suivant acte de vente reçu par Me Jules Cazelar, notaire, le 3 mai 1888, et enregistré en ce bureau de l'enregistrement, le 4 mai 1888, sous le No 1,000 du registre des transferts, Livre 127, folio 151.

3° Quatre terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages tant y attachés, en ce qui en a trait à cette vente, ledit dans le Premier District de cette ville, dans l'île Bourbon, bornés par les rues Franklin, Liberté et Erato, ensemble et indivisément, ledit lot ayant été acquis par le défunt Alphonse Duchamp, suivant acte de vente reçu par Me Jules Cazelar, notaire, le 3 mai 1888, et enregistré en ce bureau de l'enregistrement, le 4 mai 1888, sous le No 1,000 du registre des transferts, Livre 127, folio 151.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux.

Le reste de la vente, aux frais des acquéreurs, par devant W. O. Hart, notaire.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 juil—14 16 25—août 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de Premier District.

Commercial Homestead Association versus Charles Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,158.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Recouvreurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et servitudes et dépendances lui appartenant ou qui en sont et en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, ledit lot borné par les rues Howard, Perrilliat Lafayette et Liberté désigné comme lot No 6 de lot No 34, et le lot ainsi défini mesure vingt-six pieds six pouces et quatre lignes de face à la dite rue Perrilliat, sur soixante dix pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur le côté du lot